

Rencontre régionale des gardes et des agents du littoral

30 juin et 1^{er} juillet 2026
Saint-Omer (Pas-de-Calais)

Éléments de compte-rendu

Penser ensemble les patrimoines du littoral

Organisée par la délégation de rivages Manche-Mer du Nord du Conservatoire du littoral, cette rencontre régionale a réuni gardes et agents du littoral autour d'un même fil conducteur : mieux identifier, comprendre, gérer et valoriser les patrimoines présents sur les sites du Conservatoire du littoral. Les échanges ont porté sur la diversité des patrimoines, qu'ils soient naturels, bâtis, paysagers, historiques et liés aux usages, ainsi que sur les choix de gestion qu'ils impliquent. La rencontre a alterné temps d'information, réflexion collective, retours d'expérience et visites de terrain dans le Marais audomarois.



↳ Une première journée à Tilques et dans le marais Audomarois

La rencontre s'est ouverte au château d'Écou, à Tilques, où le groupe a été accueilli par **Mary Meaney**, propriétaire des lieux.

L'équipe de délégation de rivages Manche-Mer du Nord du Conservatoire du littoral a présenté ses principales actualités : poursuite des actions engagées pour les 50 ans de l'établissement, renforcement des partenariats territoriaux, lancement du programme Life Adapto + et progression des acquisitions comme des périmètres d'intervention. Plusieurs opérations de restauration, de désartificialisation et de valorisation patrimoniale ont également été évoquées, du Marais audomarois à la baie de Somme. Ces actions s'inscrivent dans la stratégie à 2050 du Conservatoire, fondée sur la protection du littoral naturel, le renforcement du réseau de sites et l'adaptation au changement climatique.



Les actualités du réseau garderie, présentées en vidéo par **Gaëlle Moreau**, en charge de ce sujet à la Direction de la gestion et des patrimoines, ont porté sur l'organisation interne, l'animation du réseau, les équipements, les formations et les outils communs. Les travaux engagés autour de nouvelles fiches techniques, de la mise à jour des profils agents et des dotations, ainsi que de la préparation des futures commandes, ont été présentés. Le calendrier des rencontres régionales et les travaux de la Commission Garderie et de la Commission Police ont également été rappelés.

La présentation a aussi mis en avant le MOOC COGICO, consacré à la conservation et à la gestion des îles, des côtes et des océans. Gratuit et accessible à tous, cet outil vise à renforcer les compétences, à partager des retours d'expérience français et internationaux et à créer davantage de liens entre les professionnels de terrain.

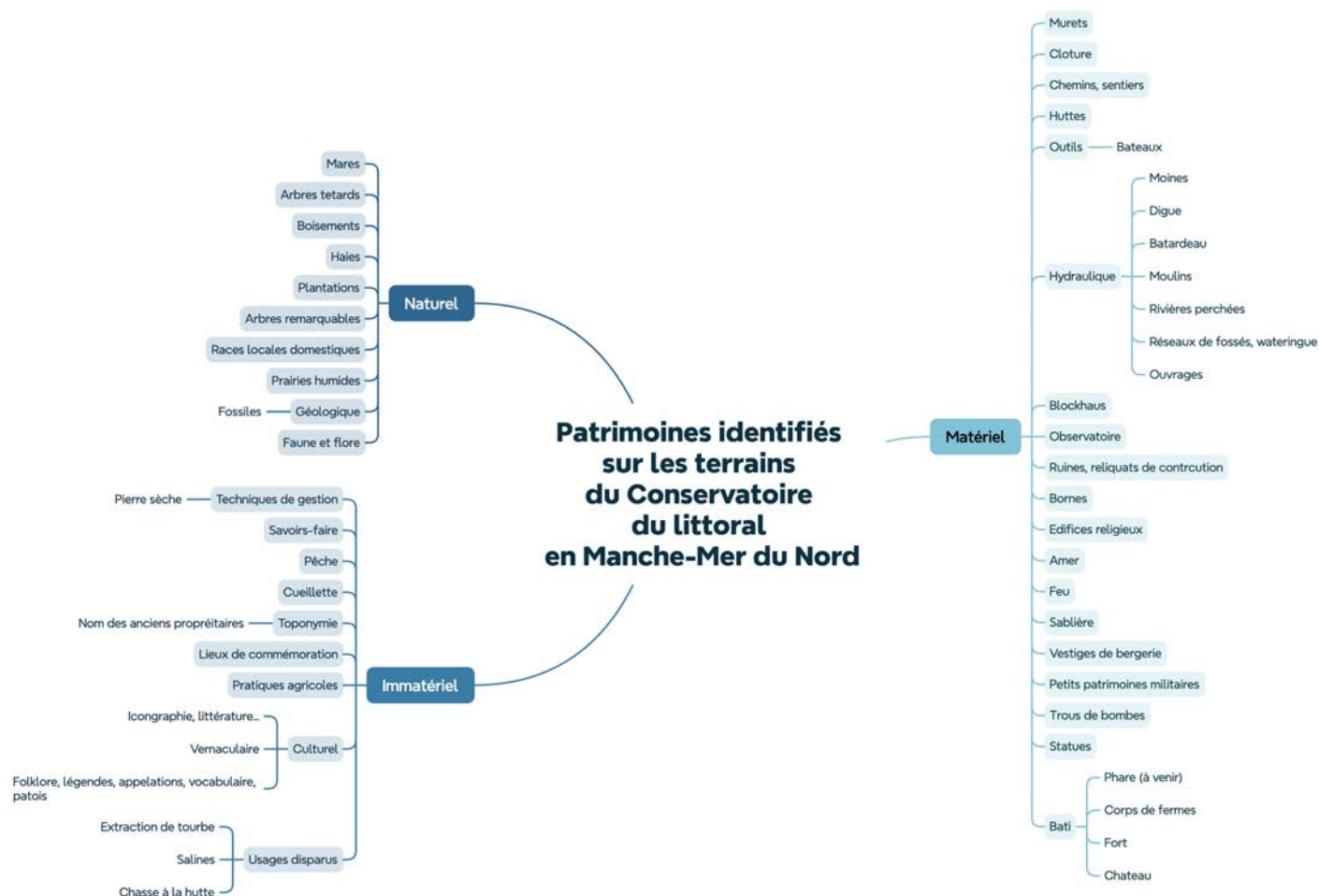
Partager les regards sur le patrimoine

Estelle Lorut, chargée de mission à la délégation du Conservatoire du littoral, a d'abord présenté la stratégie du Conservatoire du littoral en matière de patrimoine et sa démarche de valorisation du patrimoine bâti et culturel. Elle a rappelé l'ampleur et la diversité de ce patrimoine, qui comprend aussi bien des édifices remarquables que des éléments vernaculaires, archéologiques ou immatériels. La présentation a souligné la nécessité de mieux connaître ces biens afin d'éclairer les choix de gestion, entre conservation, restauration, valorisation ou déconstruction lorsque le bâti dégrade les sites. Cette démarche s'inscrit dans la mission historique du Conservatoire du littoral de préserver les biens culturels liés aux espaces naturels dont il a la charge.

Dans un second temps, **Estelle Lorut** a présenté plus spécifiquement le bâti en Manche-Mer du Nord. Relativement peu doté en patrimoine bâti, le territoire se distingue néanmoins par l'importance de son patrimoine militaire, avec notamment de nombreux blockhaus, batteries et forts. La présentation a également porté sur les différentes vocations des bâtiments du domaine : mise à disposition des gestionnaires, gîtes, occupations, biens vacants ou logements de gardes. Elle a enfin rappelé les enjeux particuliers liés aux huttes de chasse et aux habitats légers illégaux présents dans certaines zones humides, qui appellent des réponses différenciées, de la gestion à la déconstruction.

Une séquence de travail a conduit les participants à réaliser un inventaire collectif des patrimoines présents sur les terrains du Conservatoire du littoral.

Cet exercice a permis de mettre en évidence la diversité des patrimoines à prendre en compte : patrimoine bâti et objets du quotidien, traces des usages et savoir-faire locaux, paysages, milieux naturels et espèces. Il a surtout souligné les liens étroits entre ces différentes dimensions, qui participent ensemble à l'identité et à l'histoire des sites. Les participants ont tenté de classer ces éléments.



Une courte présentation a ensuite permis de situer l'action du Conservatoire du littoral dans l'Audomarois. Créé en 2007, le périmètre d'intervention couvre 1 081 hectares, dont 300 hectares sont aujourd'hui protégés, sur dix communes. L'intervention du Conservatoire se concentre sur le marais Ouest et la cuvette de Clairmarais, deux secteurs marqués par un fort morcellement foncier.

Visite en Bacoves du Marais audomarois

L'après-midi a été consacré à une découverte du Marais audomarois en bacôves, embarcations traditionnelles du territoire. Ce vaste ensemble humide s'étend sur près de 3 500 hectares aux portes de Saint-Omer. Dernier marais maraîcher de France, il repose sur un réseau d'environ 700 kilomètres de canaux et de fossés et a été façonné par l'élevage, le maraîchage, la pêche, la chasse et l'extraction de tourbe. Reconnu zone Ramsar et inscrit dans la dynamique du programme Man and Biosphere de l'UNESCO, il présente une structure foncière particulièrement morcelée.

La visite, guidée et commentée par **Bruno Cossement**, chargé de mission à Eden 62, a permis d'aborder concrètement l'articulation entre patrimoine naturel, usages agricoles, fonctionnement hydraulique et paysages.



Sur le secteur des Grandes Pâturettes, les échanges ont porté sur le démontage des cabanons et sur la gestion des peupleraies plantées dans les années 1980 et 1990. À la Commergatte, les participants ont découvert le pâturage des prairies humides, le rôle du chaland bétailleur ainsi que l'usage de la baguernette, outil traditionnel employé pour le curage des fossés que certains participants ont expérimenté.

Une halte sur le secteur des Petites Pâturettes a permis de présenter un chantier de restauration de zone humide et les portes d'eau à restaurer, à la fois pour leur valeur patrimoniale et pour leur rôle dans le fonctionnement écologique du site. Depuis les canaux, la visite a également mis en évidence le contraste entre les paysages du marais dit « sauvage » et ceux du marais maraîcher cultivé.

↳ Une seconde journée à Clairmarais et à la ferme de Zuidbrouck

La seconde journée, organisée à Clairmarais, a débuté par deux interventions consacrées à la connaissance et à la valorisation du patrimoine.

Lucie Grembert, chargée de mission au Service de l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Hauts-de-France, a présenté les missions de ce service : recenser, étudier et faire connaître le patrimoine. Fondée sur l'observation de terrain, la photographie, la recherche documentaire et l'analyse, cette démarche permet de constituer des dossiers accessibles en ligne et de diffuser la connaissance auprès des territoires. À travers les exemples d'Eaucourt-sur-Somme et d'Équihen-Plage, l'intervention a montré que l'inventaire s'intéresse autant aux monuments reconnus qu'au bâti ordinaire, aux paysages et aux témoignages des activités locales.



Paul Beaucé, chef de projet Pays d'art et d'histoire au sein de l'Agence d'urbanisme, de développement et du patrimoine du Pays de Saint-Omer, a présenté l'action du label, porté par l'Agence depuis 2014. Son objectif est d'interpréter le territoire et d'accompagner toute la chaîne du patrimoine : connaissance, protection, réhabilitation et valorisation. Cette démarche associe patrimoine, paysages, eau, urbanisme, architecture et environnement afin d'éclairer les choix d'aménagement. Elle se traduit par l'accompagnement des collectivités et propriétaires, des actions de médiation, des publications, des expositions et un centre d'interprétation réparti entre Théroutanne et Saint-Omer.

En complément de son intervention de la veille sur la démarche nationale de valorisation du patrimoine bâti et culturel, **Estelle Lorut** a présenté les orientations opérationnelles du Conservatoire. Elles visent à intégrer ces enjeux dans le projet de chaque site, en distinguant les bâtiments à conserver, restaurer, réhabiliter, reconvertir ou déconstruire. L'objectif est de concilier mémoire des lieux, usages de gestion, accueil du public, préservation environnementale et adaptation au changement climatique, dans une stratégie réaliste construite avec les gestionnaires et partenaires locaux.

Ces interventions ont nourri un temps de travail collectif consacré aux modalités d'intervention sur les patrimoines des sites.

De la connaissance à l'action

Répartis en 6 puis 3 groupes, les participants ont été invités à identifier les conditions susceptibles de motiver trois types de choix : destruction ou effacement, remise en état ou rénovation, et absence d'intervention.

Quand détruire ou effacer ?

La destruction peut se justifier lorsqu'un élément bâti présente un danger pour le public, une pollution à traiter, un risque naturel ou une situation d'illégalité. Elle a également été envisagée lorsque le bâti ne possède ni valeur patrimoniale, ni intérêt paysager ou fonctionnel, qu'il nuit au fonctionnement écologique du site ou que son coût de rénovation est disproportionné. Les participants ont toutefois souligné qu'un effacement peut être partiel ou accompagné d'une mise en

mémoire du lieu, par exemple grâce à une signalétique ou à des documents historiques. L'objectif n'est donc pas nécessairement de faire disparaître toute trace, mais de préserver ce qui peut contribuer à raconter l'histoire du site.

Quand remettre en état ou rénover ?

La rénovation apparaît pertinente lorsque le bâti présente une valeur architecturale, historique, paysagère ou mémorielle, mais aussi lorsqu'il peut retrouver une utilité concrète. Les groupes ont cité le soutien à la gestion des sites, à l'activité agricole, à l'accueil du public, à l'interprétation des paysages ou à l'observation de la biodiversité. Un changement de destination peut ainsi redonner sens à un bâtiment vacant, dès lors qu'il reste cohérent avec le projet du site. La présence d'espèces protégées peut également justifier des travaux ciblés. La qualité environnementale de l'intervention, notamment son empreinte carbone, a été identifiée comme un critère à mieux prendre en compte.

Quand ne pas intervenir ?

L'absence d'intervention peut être retenue lorsqu'un bâtiment ne présente pas de danger, n'altère pas le paysage et accueille une biodiversité d'intérêt. Elle peut aussi résulter de contraintes d'accès, de faisabilité ou de financement, parfois dans l'attente d'un projet ou de moyens adaptés. Les participants ont mis en avant des solutions intermédiaires, telles que la « cristallisation ». Il s'agit dans ce cas de maintenir un édifice dans un état stable, sans restauration complète, afin de préserver à la fois ses traces, sa fonction écologique et sa valeur de témoignage. La possibilité d'actions réversibles ou de démolitions partielles a également été évoquée.



Des choix évolutifs, des regards à croiser

Les échanges ont enfin rappelé qu'aucune décision n'est nécessairement définitive. Une phase de non-intervention peut précéder une réhabilitation, une reconversion ou un effacement ultérieur ; inversement, une destination d'usage peut évoluer avec les besoins du site, les contraintes écologiques, l'état du bâtiment ou les moyens mobilisables. La temporalité constitue donc un critère à part entière dans l'arbitrage.

La discussion a également mis en lumière la nécessité de mieux croiser les cultures professionnelles et de penser à inverser le regard habituellement porté sur le patrimoine. De la même manière qu'une espèce non protégée ou peu visible mérite d'être connue avant toute décision, un élément bâti ou un usage ancien ne peut être écarté au seul motif qu'il ne bénéficie pas d'une reconnaissance officielle. Cette comparaison a souligné l'intérêt d'associer, le plus en amont possible, écologues, gestionnaires et professionnels du patrimoine afin d'éviter que la protection de l'un se fasse par méconnaissance de l'autre.

Visite de la ferme du Zuidbrouck, un projet de restauration et de valorisation

Avant la visite, **Mélanie Calcoen**, chargée de mission au Conservatoire du littoral, a présenté en salle l'histoire et les grandes étapes du projet de la ferme du Zuidbrouck, au cœur de la cuvette de Clairmarais, haut lieu de biodiversité du Marais audomarois.

La visite a été conduite par **Valentin Heck**, technicien de suivis d'espèces et de gestion de sites, **Mathieu Lorthiois**, chargé de mission Marais audomarois au Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, ainsi que **Mélanie Calcoen** et **Arnaud Hagnéré**, chargés de mission à la délégation Manche-Mer du Nord du Conservatoire du littoral.



Le domaine couvre 112 hectares, dont près des deux tiers correspondent à des prairies humides à forte valeur patrimoniale, parcourues par 16 kilomètres de fossés. Il comprend un ancien corps de ferme et un moulin de la fin du XIX^e siècle. Acquis en 2016 dans un contexte de dégradation des prairies, du système hydraulique et des bâtiments, la propriété a fait l'objet de premiers travaux de remise en pâturage, de restauration hydraulique et de sécurisation.

Le Conservatoire du littoral et ses partenaires y portent un projet associant restauration des prairies humides, maintien de l'élevage et la sauvegarde progressive des différents bâtiments de la ferme et leur valorisation, avec en perspective l'accueil du public. Le moulin du Zuidbrouck, ancien moulin d'exhaure de la fin du XIX^e siècle, a été transformé en observatoire ornithologique. Cette reconversion redonne une fonction au bâtiment tout en créant un nouvel outil de découverte des prairies humides et des paysages de la cuvette de Clairmarais. Son ouverture au public est prévue à l'automne 2026, dans le cadre d'un projet associant restauration des milieux, maintien de l'élevage et valorisation du patrimoine bâti.

La rencontre s'est achevée par un temps d'échange collectif concernant l'organisation des prochaines rencontres..

↳ documents présentés

Actualités régionale Manche-Mer du Nord

par l'équipe de la délégation de rivages,
du Conservatoire du littoral

[télécharger](#) ↗

Démarche de valorisation pour le patrimoine bâti et culturel du Conservatoire du littoral

par Estelle Lorut, chargée de mission
au Conservatoire du littoral

[télécharger](#) ↗

Le bâti en Manche Mer du Nord

par Estelle Lorut, chargée de mission
au Conservatoire du littoral

[télécharger](#) ↗

Le Conservatoire du littoral dans l'Audomarois

par Arnaud Hagneré, chargé de mission
au Conservatoire du littoral

[télécharger](#) ↗

Service de l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Hauts-de-France

par Lucie Grembert, chargée de mission
au Service de l'Inventaire général du patrimoine culturel
de la Région Hauts-de-France

[télécharger](#) ↗

Pays d'art et d'histoire de Saint-Omer

par Paul Beaucé, chef de projet Pays d'art et d'histoire
au sein de l'Agence d'urbanisme, de développement
et du patrimoine du Pays de Saint-Omer

[télécharger](#) ↗

La ferme du Zuidbrouck

par Mélanie Calcoen, chargée de mission
au Conservatoire du littoral

[télécharger](#) ↗

↳ à visionner

Actualités de la mission Garderie

par Gaëlle Moreau,
responsable de la Mission Garderie
au sein de la Direction de la gestion
et des patrimoines
du Conservatoire du littoral

[visionner](#) ↗